



Cette fiche d'information a été préparée à des fins d'information générale. Il ne s'agit pas d'un document juridique. Veuillez vous reporter à l'Employment Standards Act and Regulation (Loi et réglementation sur les normes d'emploi) aux fins d'interprétation et d'application de la Loi.

Juin 2018

Salaire Minimum

Tous les employés en Colombie-Britannique ont droit à être rémunérés au salaire minimum aux taux établis dans cette fiche d'information. Les taux de salaire minimum en Colombie-Britannique augmenteront le 15 septembre 2017 comme suit :

Salaire minimum général

- Le 15 septembre 2017 – 11,35\$ de l'heure;
- Le 1 juin 2018 – 12,65\$ de l'heure;
- Le 1 juin 2019 – 13,85\$ de l'heure;
- Le 1 juin 2020 – 14,60\$ de l'heure;
- Le 1 juin 2021 – 15,20\$ d l'heure.

Serveurs de boissons alcooliques

- Le 15 septembre 2017 – 10,10\$ de l'heure;
- Le 1 juin 2018 – 11,40\$ de l'heure;
- Le 1 juin 2019 – 12,70\$ de l'heure;
- Le 1 juin 2020 – 13,95\$ de l'heure;
- Le 1 juin 2021 – 15,20\$ de l'heure.

Aides familiaux résidents

- Le 15 septembre 2017 – 113,50\$ par jour ou portion de journée travaillée.

Chefs de camp résidents

- Le 15 septembre 2017 – 90,80\$ par jour ou portion de journée travaillée;
- Le 1 juin 2018 – 101,24\$ par jour ou portion de journée travaillée;
- Le 1 juin 2019 – 110,87\$ par jour ou portion de journée travaillée;
- Le 1 juin 2020 – 116,86\$ par jour ou portion de journée travaillée;
- Le 1 juin 2021 – 121,65\$ par jour ou portion de journée travaillée.

Préposés à l'entretien résidents

- Le 15 septembre 2017 – Dans le cas d'un immeuble d'habitation comprenant de 9 à 60 appartements, 681\$ par mois plus 27,29\$ pour chaque appartement; et dans le cas d'un immeuble d'habitation comprenant plus de 60 appartements, 2 319,65\$ par mois;

.....*suite*



- Le 1 juin 2018 – Dans le cas d’un immeuble d’habitation comprenant de 9 à 60 appartements, 759,32\$ par mois plus 30,43\$ pour chaque appartement; et dans le cas d’un immeuble d’habitation comprenant plus de 60 appartements, 2 586,40\$ par mois;
 - Le 1 juin 2019 – Dans le cas d’un immeuble d’habitation comprenant de 9 à 60 appartements, 831,45\$ par mois plus 33,32\$ pour chaque appartement; et dans le cas d’un immeuble d’habitation comprenant plus de 60 appartements, 2 832,11\$ par mois;
 - Le 1 juin 2020 – Dans le cas d’un immeuble d’habitation comprenant de 9 à 60 appartements, 875,35\$ par mois plus 35,12\$ pour chaque appartement; et dans le cas d’un immeuble d’habitation comprenant plus de 60 appartements, 2 985,04\$ par mois;
 - Le 1 juin 2021 – Dans le cas d’un immeuble d’habitation comprenant de 9 à 60 appartements, 912,28\$ par mois plus 35,56\$ pour chaque appartement; et dans le cas d’un immeuble d’habitation comprenant plus de 60 appartements, 3 107,42\$ par mois.
-

Taux minimaux à la pièce – Récoltes manuelles

Les taux suivants à la pièce comprennent une paie de vacances de quatre pour cent.

Récolte	15 septembre 2017	1 juin 2019
Pommes	18,89\$ le casseau (27,1 pi ³ / 0,767 m ³)	21,06\$ le casseau (27,1 pi ³ / 0,767 m ³)
Abricots	21,73\$ le ½ casseau (13,7 pi ³ / 0,388 m ³)	24,23\$ le ½ casseau (13,7 pi ³ / 0,388 m ³)
Fèves	0,259\$ la livre / 0,571\$ du kg	0,289\$ la livre / 0,637\$ du kg
Bleuets	0,438\$ la livre / 0,966\$ du kg	0,488\$ la livre / 1,077\$ du kg
Choux de Bruxelles	0,180\$ la livre / 0,397\$ du kg	0,201\$ la livre / 0,443\$ du kg
Cerises	0,248\$ la livre / 0,547\$ du kg	0,277\$ la livre / 0,610\$ du kg
Raisins	20,07\$ le ½ casseau (13,7 pi ³ / 0,388 m ³)	22,38\$ le ½ casseau (13,7 pi ³ / 0,388 m ³)
Champignons	0,260\$ la livre / 0,573\$ du kg	0,290\$ la livre / 0,639\$ du kg
Pêches	20,07\$ le ½ casseau (12,6 pi ³ / 0,357 m ³)	22,38\$ le ½ casseau (12,6 pi ³ / 0,357 m ³)
Poires	21,27\$ le casseau (27,1 pi ³ / 0,767 m ³)	23,72\$ le casseau (27,1 pi ³ / 0,767 m ³)
Pois	0,323\$ la livre / 0,712\$ du kg	0,360\$ la livre / 0,794\$ du kg
Prunes à pruneaux	21,27\$ le ½ casseau (13,7 pi ³ / 0,388 m ³)	23,72\$ le ½ casseau (13,7 pi ³ / 0,388 m ³)
Framboises	0,395\$ la livre / 0,871\$ du kg	0,440\$ la livre / 0,971\$ du kg
Fraises	0,380\$ la livre / 0,838\$ du kg	0,424\$ la livre / 0,934\$ du kg
Jonquilles**	0,152\$ la gerbe (10 tiges)	0,169\$ la gerbe (10 tiges)

** Le taux pour les jonquilles ne comprend pas la paie de vacances.